

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°97-412 DU 25 AOUT 1997

**Portant nomination à titre
exceptionnel, militaire et étranger
dans l'Ordre du Mérite Social**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi n° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du relevé des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 18 Juin 1997 ;

.../...

D E C R E T E :

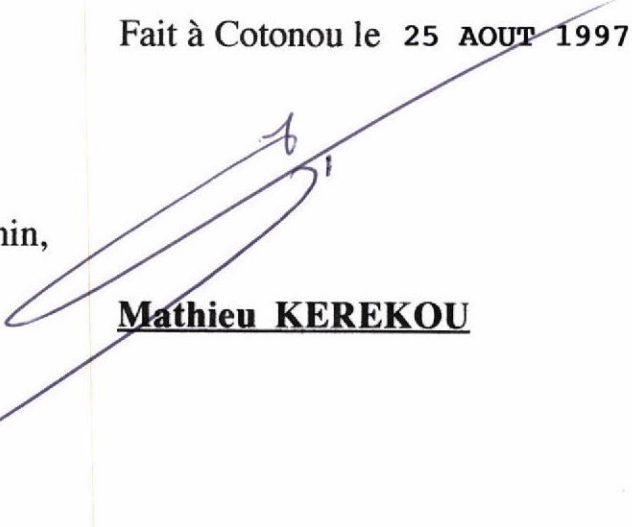
Article 1er : Sont nommés à titre exceptionnel, militaire et étranger au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite Social pour prendre rang à partir du Jeudi 03 Juillet 1997, en reconnaissance du rôle appréciable qu'ils ont joué dans le renforcement des liens de Coopération Militaire entre la République Française et la République du Bénin, les Sous-Officiers Français dont les noms suivent :

- Major AYAX François
- Major DESCHAMPS Michel
- Adjudant-Chef SCHWARTZ Claude
- Adjudant STECCA Charles
- Adjudant SAINT PE Bernard
- Adjudant LEGROS Patrick
- Adjudant SERGENT Hubert

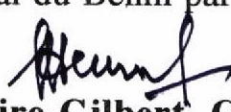
Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 25 AOUT 1997

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,


Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - HAAC - CES 2 - GCONB 40 - SGG 4 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 7.